



COMPTE-RENDU SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Président
2. Approbation du Procès-Verbal de la Session du 10 septembre 2020
3. Point financier
4. Proposition ODJ de l'Assemblée générale des Présidents de CMCAS
5. Règlements particuliers des CMCAS
6. Tableaux hiérarchiques CMCAS
7. Tableau de bord Direction Générale
8. Questions diverses

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

- Point sur la tempête Alex : un appel aux dons a été fait. Une cellule de crise est en place depuis lundi matin. Nous sommes au même niveau de dévastation que saint martin et Saint-Barth avec tempête Irma.
- Le bureau du 22 octobre 2020 est annulé.
- Proposition de motion UFE UNEMIG : FO déplore l'arrivée tardive de cette motion (envoyée 20 minutes avant la session). À ce jour nous sommes d'accord que cette problématique est des plus importantes. Nous aimerions également porter le sujet de la restauration et des détachements suite aux mesures bénévoles, car ces sujets nous semblent tout aussi importants. Avec l'ajout de ces sujets en fin de motion, nous validons la motion.
- En 2021, les contributions des entreprises sont annoncées à 391 591 307 d'euros.
- Facture MAD impayée à Engie. Engie rappelle ses salariés en disant que la CCAS ne paye pas.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 10 SEPTEMBRE 2020

Pour à l'unanimité

POINT FINANCIER

- Approbation des comptes du Comité : Présentation des rapports du Commissaire aux comptes délibération 2020.051 : **FO vote pour.**
- Principes directeurs et principes de répartition 2021.

Principes directeurs proposition FO :

- Le contrôle régulier des droits des bénéficiaires.
- Le suivi des actions ASS.
- Le suivi des charges administratives.
- La nécessité d'affecter les reliquats (en réserve, provisions...) en fin d'exercice : ne pas en laisser en rubrique 900.
- Le suivi budgétaire à chaque conseil d'administration CCAS.
- L'utilisation de GAEL et Lucie ainsi que le renseignement du SR Pro CCAS et Élu CMCAS.
- Dotation de 27 millions allouée en totalité annuellement suivant les modalités de versement de la CSMR.
- Création d'un fonds pour la dépendance.

Il doit aussi y avoir le mode de calcul pour la répartition budgets entre CMCAS (75 % nb bénéficiaires, 2 % superficie 23 % nb retraités).

Pour la région parisienne (60 % nb bénéficiaires, 1 % superficie, 20 % nb retraités et 19 % résidents).

Notre délégation ne participera à aucun vote des autres OS.

Principes de répartition proposition FO :

- Maintenir une clé de répartition entre la CCAS et toutes les CMCAS.
- Attribuer en premier les fonds nationaux :
 - 27 M€ CSMR : la dotation annuelle doit être virée suivant les modalités prévues, en totalité par la CCAS.
 - 35 M€ ASS.
 - 10 M€ Création d'un fond à la dépendance.
- Attribuer les charges fixes administratives et de personnels (avec répartition de ce qui relève des budgets CMCAS et CCAS).
- Attribuer les charges administratives pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin-de-Londres qui n'ont pas de personnel.
- Attribuer le budget du Comité de Coordination et de la plateforme comptable.
- Attribuer les charges de la DSI.
- Attribuer le budget du Comité de Coordination pour son fonctionnement.
- Attribuer une dotation spécifique pour la Corse.
- Attribuer une dotation spécifique pour les POM.

En fonction de la dotation Art. 25 pour l'année 2021 : Décider du taux à fixer entre les CMCAS 32 % et la CCAS 68 % lors de la Session de répartition du mois de novembre.

PROPOSITION ODJ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PRÉSIDENTS DE CMCAS

Le comité souhaite maintenir l'AG dans les conditions d'accueil liées aux mesures sanitaires. Elle se déroulera le 5 novembre 2020.

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES CMCAS

FO ne participera pas au vote, car elle estime que les règlements sont à voter dans chaque CMCAS.

TABLEAUX HIÉRARCHIQUES CMCAS

Nous votons pour l'actualisation des tableaux hiérarchiques.

Un groupe de travail sera établi après l'AG des présidents. Un administrateur par OS de la session et 8 personnes CMCAS. Cette proposition de GT se veut politique afin d'étudier les problématiques métiers dans les CMCAS non adhérentes. Un rapporteur des travaux du GT à la Session sera désigné parmi les représentants de la Session.

Mis au vote : La délégation FO est pour.

TABLEAU DE BORD DIRECTION GÉNÉRALE

Point de situation des remboursements suite aux annulations : 10210 dossiers pour un montant total remboursé de 2 207 730,45 euros. Il y a actuellement 2440 dossiers en cours de traitement ils sont traités par ordre d'arrivée. Tout dossier incomplet allonge la procédure.

QUESTIONS DIVERSES

75 ans de la Sécurité sociale : Ce dimanche 4 octobre 2020, la Sécurité sociale soufflait sa 75e bougie. 75 ans donc, que cette institution, pilier du modèle social à la française, existe, qu'elle assure contre les risques de toute nature des millions de personnes. Elle leur a apporté la garantie qu'en toute circonstance chacune et chacun pouvait assurer sa subsistance et celle de sa famille, et ce, dans la dignité. Car c'était bien là son objet fondamental : répondre à un souci élémentaire de justice sociale en débarrassant les travailleurs des incertitudes du lendemain.

FO a toujours été depuis sa création, un des acteurs majeurs dans son développement et dans sa défense. Pour FO, le fondement de la Sécurité sociale est l'universalité dans l'accès aux meilleurs soins, et ce quelque soit sa situation ou ses revenus. La santé n'est pas une marchandise ou un produit financier et nous ferons tout pour la défendre.

L'Assemblée Générale Iforep le 3 novembre matin.